

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 25 JUIN 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_127 : PROJET DE PARTICIPATION AU CAPITAL D'ARPÈGES &
TRÉMOLOS - TRANSFORMATION EN SUBVENTION

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq juin

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 juin 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 19 juin 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON, Agnès BRU

Membres présents non votants :

Monsieur Jacky MIQUEL

Membres excusés :

Madame Christine TAMBORINI, Messieurs Pascal PRAGNERE, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Gérard POUJADE, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Anne GILLET VIES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jérôme CASIMIR (pouvoir à Marc VENZAL), Elisabeth CLAVERIE (pouvoir à Bernard DELBRUEL), Thierry DUFOUR (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE), Sylvie FONTANILLES-CRESPO (pouvoir à Martine LASSERRE)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024**N° DEL2024_127 : PROJET DE PARTICIPATION AU CAPITAL D'ARPÈGES
& TRÉMOLOS - TRANSFORMATION EN SUBVENTION**

Pilote : Développement économique et de l'innovation

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Créée en 1997, l'association Arpèges & Trémolos soutient des artistes émergents et propose des concerts de qualité. Évènement phare de l'association, le festival Pause Guitare a vu le jour en juillet 1997 et continue de rencontrer un franc succès chaque année. L'association compte aujourd'hui dix salariés permanents et s'appuie sur mille quatre cents bénévoles.

En 2019, la chambre régionale des comptes qualifiait Arpèges & Trémolos d'acteur culturel et économique majeur pour le territoire, expliquant que le potentiel économique du seul festival Pause Guitare était réel et touchait des secteurs économiques variés, tels que l'hôtellerie, la restauration ou le commerce: création d'emplois, consommation induite dans l'hôtellerie et la restauration, rentabilité des infrastructures locales et retombées publicitaires.

Avec 4,2M€ de chiffre d'affaires en 2018, l'association était financée à hauteur de 65 % par la vente des billets et prestations et à 35 % par des subventions majoritairement issues du secteur privé. La Ville d'Albi est toujours le premier financeur public de l'association, loin devant la Région et le Département. La chambre régionale des comptes mettait en avant dans son rapport de 2019 le modèle économique de l'association, tourné résolument vers les partenariats privés et toujours adossé à un solide bénévolat. Les parrainages et partenariats concernaient alors 139 entreprises nationales et locales.

Contrainte de faire évoluer son modèle, Arpèges & Trémolos s'est intéressée dès 2021 au statut juridique de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Comme pour les associations, ce modèle s'appuie sur le principe de l'intérêt général. Grâce à son principe de capitalisation inhérent à toute société commerciale, il devait permettre un accès plus large à des financements. Grâce à la constitution de collèges, il permettait d'associer durablement aussi bien les personnes physiques (salariés, bénévoles, citoyens) que les personnes morales (entreprises, collectivités, associations) à sa gestion et son développement.

C'est dans ce contexte que la communauté d'agglomération de l'Albigeois, au titre de sa compétence développement économique, a été sollicitée pour entrer au capital de la SCIC Arpèges & Trémolos qui devait être créée le 1er octobre 2021. La souscription consistait en l'acquisition de 750 parts sociales pour un montant de 20 € chacune, soit 15 000 € en global. Par délibération du 29 juin 2021, les élus décidaient de souscrire au capital de la SCIC Arpèges et Trémolos à l'occasion de sa constitution.

Cependant, par courriel du 10 avril 2024, l'association Arpèges & Trémolos a informé la communauté d'agglomération de l'échec rencontré par son projet de transformation en SCIC. Elle met en avant le fait que le statut envisagé de SCIC

n'autorise pas la structure à continuer à recourir au mécénat, indispensable à l'équilibre budgétaire des événements organisés. Les nombreux échanges avec les services du ministère de l'économie et des finances n'ont pas permis d'infléchir cette position. Faute de modèle plus satisfaisant, le statut associatif reste à ce jour le plus adapté aux activités de la structure.

Par conséquent, il convient d'interroger le soutien apporté à Arpèges & Trémolos via la souscription de parts sociales. La somme de 15 000 euros (quinze mille euros) versée en 2021 au titre de l'entrée au capital n'a pu être affectée à l'objet pour lequel elle avait été envisagée. Il est donc proposé le maintien du soutien qui avait été accordé à la structure en transformant le montant de souscription au capital de 15 000 € en subvention de fonctionnement à l'association.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 29 juin 2021 relative à la souscription à la SCIC Arpèges & Trémolos,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 14 mai 2024,

VU la présentation en commission développement économique et attractivité du 11 juin 2024,

CONSIDÉRANT l'atout économique majeur que représente l'association Arpèges & Trémolos sur le territoire en termes de retombées des événements organisés,

CONSIDÉRANT que le besoin en financement est d'autant plus important que le projet visant à étendre le champs des participations financières a échoué,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le maintien du soutien qui avait été accordé à la structure en transformant le montant de souscription au capital de 15 000 € en subvention de fonctionnement à l'association Arpèges & Trémolos.

Fait le 25 juin 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Thierry MALLÉ